

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 18 juin 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Madame Marie-France CHABAUD, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Frédéric SERVAIS (pouvoir à Madame Sidonie LASSANDRE), Monsieur Franck MADIER (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Madame Corinne NICOLET (pouvoir à Madame Françoise MÉNÈS), Monsieur Patrick EVENNOU (pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Madame Catherine FORGET (pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

\*\*\*

Monsieur Sidonie LASSANDRE a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	12 juin 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	19	Contre l'adoption	00
Procurations	09	Pour l'adoption	28
Membres absents	01		

**DEL-2024\_35 Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire**

Madame Sidonie LASSANDRE expose qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire pour mieux expliciter certaines dispositions concernant les procédures liées à la facturation, les menus proposés et les modalités d'accueil de Projet d'Accueil Individualisé.

Il est proposé par conséquent, de modifier ce règlement dont le projet est annexé. Les mentions ajoutées ou modifiées sont surlignées en jaune dans le document joint à la présente délibération.

Ce règlement intérieur de la restauration scolaire modifié sera applicable aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**AR Prefecture**

017-211702741-20240618-DEL\_2024\_35-DE  
Reçu le 03/07/2024

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L. 212-4 et L. 212-5,

**Considérant** qu'il convient d'approuver le règlement intérieur modifié de la restauration scolaire,

**Vu** l'avis de la commission Petite Enfance, Enfance et Education du 5 décembre 2023,

**Entendu** l'exposé de Madame LASSANDRE, ajointe à la communication, vie des écoles, restauration scolaire et petite enfance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le projet de modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Pour extrait certifié conforme*  
Le Maire,  
Marie LIGONNIERE



Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Périgny, le